



# CS2 FRANCE GARANTIE

LES TRAITEMENTS **CS2\_FRANCE**® ALLIÉ À UNE TECHNIQUE DE TRAITEMENT MINUTIEUSEMENT ÉLABORÉE PAR NOS TECHNICIENS PERMET D'OBTENIR LA MEILLEURE PROTECTION POSSIBLE CONTRE LES AGRESSIONS CLIMATIQUES USUELLES. BIEN PLUS RÉSISTANT QUE LE VERNIS D'ORIGINE, IL PERMET UNE CONSERVATION DU BRILLANT ET DE LA COULEUR D'ORIGINE JUSQU'À LA FIN DE VIE DU VÉHICULE, C'EST UN TRAITEMENT PERMANENT.

LE NUMÉRO INSCRIT SUR VOTRE CERTIFICAT PERMET DE CONFIRMER L'AUTHENTICITÉ DU TRAITEMENT ET LE SUIVI PERSONNALISÉ. TOUTES LES INFORMATIONS ENREGISTRÉES RESTENT CONFIDENTIELLES. VOTRE CENTRE AGRÉÉ **CS2\_FRANCECENTER**® S'ENGAGE À SUIVRE L'ÉVOLUTION DU VÉHICULE TRAITÉ. UN RENDEZ-VOUS DE CONTRÔLE ET DE RÉVISION EST FIXÉ AVEC VOTRE CENTRE 1 AN APRÈS LA REMISE DU VÉHICULE. LA VISITE DE CONTRÔLE ET LA RÉVISION SONT GRATUITES. LA CARROSSERIE DE VOTRE VÉHICULE SERA LAVÉE AFIN DE CONTRÔLER LE TRAITEMENT ET D'Y AJOUTER LA COUCHE FINALE QUI PROLONGERA L'EFFET DÉPERLANT. EN CAS DE PERTE DE DIFFÉRENCE DE TEINTE OU DE BRILLANCE LIÉE AUX CONDITIONS CLIMATIQUES USUELLES DURANT LA VALIDITÉ DE CETTE GARANTIE, LE VÉHICULE SERA ÉTUDIÉ POUR UNE PRISE EN GARANTIE PAR VOTRE CENTRE AGRÉÉ.

LA GARANTIE N'EST PAS VALABLE DANS LES CAS SUIVANTS :  
LAVAGE DU VÉHICULE 14 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT, LAVAGE DANS LES PORTIQUES AUTOMATISÉS, POLISSAGE OU PONÇAGE, IMPACT DE GRAVIER, ACCIDENT, FROTTEMENT AVEC DES BROSSES, BALAIS OU AUTRES OBJETS RUGUEUX ET ABRASIFS, TRACE DE CALCAIRE, USAGE DE PRODUITS INADAPTÉ, RÉPARATION CARROSSERIE D'UN ÉLÉMENT.

LORS D'UN ACCIDENT VOUS POUVEZ FAIRE RETRAITER LES PARTIES REPEINTES (UNE COLLABORATION AVEC VOTRE ASSURANCE PEUT ÊTRE ASSOCIÉE).

POUR UN BON ENTRETIEN DE VOTRE VÉHICULE VEILLEZ À RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES INDICATIONS CI-DESSOUS : LAVAGE TRADITIONNEL : AU NETTOYEUR HAUTE PRESSIION, PRÉLAVAGE. ENSUITE AVEC LE SHAMPOING PH NEUTRE ET UN GANT OU UNE ÉPONGE DOUCE. PAS DE POLISSAGE! LUSTRAGE UNIQUEMENT PAR VOTRE CENTRE AGRÉÉ **CS2\_FRANCECENTER**® LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUE UNIQUEMENT SUR LE VÉHICULE ET NON SUR LE PROPRIÉTAIRE LÉGAL DU VÉHICULE LORS DU TRAITEMENT **CS2\_FRANCE**®, ELLE EST DONC TRANSMISSIBLE EN CAS DE REVENTE.

[www.cs2-advanced.com](http://www.cs2-advanced.com)





## PROCÉDURE DE SINISTRE

SUITE À UN SINISTRE, SI LE VÉHICULE EST ENDOMMAGÉ PENDANT LA GARANTIE ET QUE VOUS CONSIDÉREZ QUE CETTE GARANTIE EST APPLICABLE, LES PROCÉDURES SUIVANTES DOIVENT ÊTRE SUIVIES:

- 1) Immédiatement contacté **CS2\_Advanced**® sur le formulaire sinistre et garantie sur le site internet [www.cs2-advanced.com](http://www.cs2-advanced.com) ou à l'adresse e-mail : [garantie@cs2advanced.com](mailto:garantie@cs2advanced.com) Joindre à votre email votre demande, plusieurs photos, nom, numéro de téléphone et votre numéro de garantie.
- 2) **CS2\_Advanced**® dans un délai maximum de 48 heures vous répondra. En cas de réponse positive **CS2\_Advanced**® prendra en charge le dossier immédiatement.
- 3) Dans le cas d'un partenariat avec votre assurance, **CS2\_Advanced**® vous conseille pour une facilité mutuelle de gérer les conversations directement avec votre assurance. ce qui facilitera l'avancée et l'organisation de la réparation.
- 4) Le tarif de la prestation dans le cas d'une re-protection total un chiffrage sur la base de notre système de devis en ligne de notre site internet [www.cs2-advanced.com](http://www.cs2-advanced.com).  
Dans le cas de plusieurs éléments nous appliquons un forfait.  
-360€ ttc pour le premier élément.  
-300€ ttc pour les éléments suivant.

### Cs2 advanced

Luxembourg  
France  
Suisse  
Belgique

### Représenté par

PIERRE Arnaud  
Manager réseaux

